

Bilan annuel de la politique de contrôle et de lutte contre la fraude de la Caf de la Vienne

1) Éléments de contexte nationaux

En 2022, les 101 caisses d'Allocations familiales ont versé chaque mois **des prestations sociales et familiales à 13,6 millions d'allocataires**.

Leur mission est de s'assurer que ces aides sont versées à bon droit afin de préserver notre système de solidarité.

Les informations transmises par les allocataires et prises en compte pour ouvrir et gérer leurs droits sont pour l'essentiel déclaratives et parfois susceptibles d'erreurs, volontaires ou non.

La politique de contrôle de la Cnaf et des 101 Caf vise donc à sécuriser les données communiquées par les 13,6 millions d'allocataires pour garantir le paiement juste, rapide et régulier des prestations sociales et familiales. Elle favorise tout autant l'accès aux droits que la lutte contre la fraude.

Pour cela, les Caf contrôlent la situation des allocataires, à charge pour ces derniers de signaler à leur Caf tout changement dans leur situation personnelle et professionnelle qui peut impacter leurs droits.

Ces contrôles révèlent parfois des situations où l'allocataire a l'intention de déclarer des données fausses ou d'omettre des éléments pour influencer sur le montant de la prestation qu'il demande : il s'agit de fraude individuelle.

Depuis plusieurs années, **les résultats des caisses d'Allocations familiales en matière de lutte contre la fraude sont en progression constante** : entre 2014 et 2021, les cas de fraudes détectées ont augmenté de 32 %, démontrant une meilleure efficacité en matière de détection.

Cela ne signifie pas que les fraudes ont augmenté dans les mêmes proportions. Ce résultat est dû au progrès des Caf en matière de contrôles, de détection et de qualification de la fraude.

En parallèle, les Caf ont également progressé dans l'application du droit à l'erreur et dans la prévention de celles-ci, qui repose sur le postulat que tout usager de bonne foi a le droit de se tromper dans ses démarches administratives.

Elles ont ainsi multiplié les actions d'« aller vers » l'allocataire pour l'alerter sur d'éventuels oublis de déclarations de changements de situation et vérifier son accès aux droits.

Depuis 2021, les Caf ont professionnalisé leur lutte contre la fraude de grande ampleur en créant un service spécifique dédié à ce type de fraude à forts enjeux, le service national de lutte contre la fraude à enjeux (SNLFE).

C'est dans ce cadre que 32,4 millions de contrôles ont été réalisés en 2022. Ils ont conduit notamment à la détection de 48 692 cas de fraudes individuelles pour un montant de 351,4 millions d'euros. Des résultats en augmentation substantielle par rapport à 2021(+ 42 M€).

2) La politique de contrôle et de lutte contre la fraude de la Caf de la Vienne en 2022

Les différents contrôles réalisés peuvent conduire à constater une conformité du dossier de l'allocataire, un indu (trop perçu) que l'allocataire devra rembourser à la Caf, ou bien un rappel de droits (versement de prestations auxquelles l'allocataire a droit et dont il ne bénéficiait pas jusqu'à présent).

Nombre de contrôles : 186 144

Contrôles automatisés : 155 047

Contrôles sur pièces : 30 196

Contrôles sur place par nos trois contrôleurs assermentés : 901

Impacts financiers des contrôles : 11.6 M€

8.4 M€ de trop perçus (prestations versées à tort)

3.1 M€ de rappels (prestations rétablies)



Parmi les indus, certains peuvent être classés comme frauduleux : il s'agit de dossiers pour lesquels il a été constaté une erreur volontaire, intentionnelle de l'allocataire dans l'objectif de percevoir indûment des prestations.

Sur 297 dossiers classés frauduleux représentant 3 M€, les suites données ont été les suivantes :

2 dossiers ont fait l'objet d'un dépôt de plainte

171 dossiers ont fait l'objet d'une pénalité

124 dossiers ont donné lieu à l'envoi d'une lettre d'avertissement



La Caf de la Vienne participe à la prévention des indus ainsi qu'à la lutte contre la fraude en menant différentes actions.

Envoi de lettres de rappel aux obligations déclaratives :

506 lettres envoyées en 2022. L'impact de cet envoi a permis de diminuer par 6 le nombre de "réitération" d'erreurs.



"Je suis allocataire Caf, des changements dans ma vie (professionnelle, personnelle, ressources, enfants...), je pense à prévenir la Caf ! Je mets à jour mon dossier auprès de la Caf qui calculera mes prestations en fonction de ma situation. J'évite les risques de versements basés sur des informations erronées !"

TOUS LES DROITS, RIEN QUE LES DROITS !



LES AIDES VERSÉES PAR LA CAF DE LA VIENNE EN 2022

512 millions d'euros versés en 2022 à 95 000 allocataires bénéficiaires
couvrent ainsi les besoins de 206 000 personnes dont 80 300 enfants.

Les principales aides versées par la Caf

Aides au logement	109 M€ - 44 200 bénéficiaires
Allocations familiales	76 M€ - 28 200 bénéficiaires
Revenu de solidarité active (Rsa)	75 M€ - 12 000 bénéficiaires Rsa
Prestation d'accueil du jeune enfant	71 M€ - 10 600 bénéficiaires
Prime d'activité	67 M€ - 32 600 bénéficiaires
Allocation adulte handicapé (Aah)	58 M€ - 6 200 bénéficiaires
Allocation de rentrée scolaire	13 M€ - 18 000 bénéficiaires
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeéh)	4 M€ - 1 580 bénéficiaires

La Caf au contact quotidien des allocataires



La Caf a accueilli près de **60 000 personnes**
en accueil spontané



1.3 million de courriers
et 48 000 courriels traités
par les salariés des Caf



209 000 appels téléphoniques
traités



3 000 rendez-vous téléphoniques
réalisés



1 500 rendez-vous réalisés en visio